L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DES ANNONCES JUDICIAIRES.—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 7 MARS 1846.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISS.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

Journal quotidien, une année d'avance..... $12
Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance..... 5
L'abonné ne pourra cesser sa souscription, sans donner avis par écrit, une semaine avant l'expiration.
ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes, pour chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subsequente. Aucun avis ne pourra être inseré pour moins d'une piastre, pour chaque langue.
LES ANNONCES qui ne doivent paraitre que par intervalles inscrits une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.
LES ANNONCES qui ne paraissent pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.
Le privilége des souscripteurs aux avis et limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

OFFICIEL.

AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Weisse, propriétaires de la gazette l'ABEILLE, pour la publication pendant l'autre prochaine entrée 1846 de tous les avis désignés dans l'acte du 8 mars 1843, au prix de UNE PIASTRE pour chaque cent mot, par chaque publication, et dans chaque langue.
Nlle. Orléans, 27 décembre 1845.
Wm. DE BUYS, Trésorier de l'Etat
ROBT. C. NICHOLAS, Secrétaire d'Etat

PAQUEBOT POUR BAYOU SARA.
ARRANGEMENS POUR LE PRINTEMPS ET L'ETÉ.
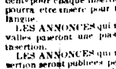
—Le beau steamer BELLE CREOLE, capitaine J. M. Scott, fera à l'avenir, à dater du 6 de ce mois, deux trips par semaine, partant de la Nouvelle Orléans, tous les dimanches et mercredis à 10 heures du matin. A son retour il partira du Bayou Sara tous les lundis et vendredis, à 11 heures du matin.
La BELLE CREOLE transportera l'malle dans son voyage du mercredi.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
7 mars— DE VERLE LEVEE, 19, Toulouse.

BATEAU DE LA MALLE ENTRE LA NOUVELLE ORLEANS ET BAYOU SARA.
NOUVEAU ET ELEGANT STEAMBOAT CABIN
BATEAU A VAPEUR CLINTON, CAPT. BAIRD.

Conformément au contrat passé pour cette route, à dater du 1er mars, le bateau à vapeur CLINTON partira de la Nouvelle Orléans tous les dimanches et mercredis, à 10 heures A. M. et arrivera à Bayou Sara à 4 heures P. M. le prochain du retour, à 10 heures A. M. ce matin et descendra à 2 heures P. M. Ce bateau est un des plus beaux et des plus rapides qui aient jamais navigué sur St. Mathieville, Franklin, Nouvelle Iberia, Cattle ville, Patterson et autres places de la Teche. Pour information, s'adresser à bord ou à
WM. KNIGHT, Agent,
No. 1, Front Levee.
6 mars

POUR LES ATTAKAPAS. Le bateau à vapeur nouvellement construit, et tirant peu d'eau NARHAM HAGE, capitaine Edmond Cazabat, recoit actuellement son fret entre les rues Conti et Bienville, et partira sans faute pour Attakapas, à dimanche 8 heures du matin prochain. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou chez
FOLLAIN & BELLOCQ,
7 mars 28, Place St. Louis.

PAQUEBOT POUR LAFOURCHE.

Le steamer FAME, capitaine A. Driggs, a été entièrement repeint pour ces voyages, et partira pendant toute la saison pour le Lafourche, partant de la Nouvelle Orléans les mercredis et samedis à 9 heures. Un bateau d'une force remarquable, et qui ne manquera pas de donner satisfaction aux passagers. Pour fret ou passage, s'adresser à
REED & LANDRY, 51 Bienville.

Nouveaux arrangemens pris par le bateau à vapeur HELEN.
POUR LES VOYAGES HEBDOMADAIRES.
POUR LA RIVIERE ROUGE.—Le bateau à vapeur HELEN, capitaine Jourdan Martin, partira toutes les samedis à 10 heures, arrivant la nuit suivante à Baton Rouge, et partira le dimanche matin à 10 heures, et arrivera à la Nouvelle Orléans tous les mardis au soir.
POUR LA POINTE A LA HACHE.—Partant de la Nlle Orléans tous les mercredis à 9 heures du matin pour la Pointe à la Hache, et sera de retour le jeudi suivant dans l'après-midi.
Par ces divers arrangemens, les passagers allant à la Belle Isle arriveront en dimanche tout du samedi, au lieu d'y arriver le dimanche matin avant.
Les soussignés sont en marché de FRETER, soit un bateau ou deux de tout autre bateau jaugeant les mêmes tonnages.
Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou
ROBERT MURPHY, 42, Vieille Levee.
22 nov

DEUX VOYAGES PAR SEMAINE.
POUR la BALISE. Le steamer WAVE, capt J. C. Northup, partira régulièrement de la Nouvelle Orléans les mercredis et samedis à 10 heures A. M. et de la Balise pour les mêmes jours à 10 heures A. M. et sera de retour à la Nouvelle Orléans le lendemain.
Pour la Balise, la Balise partira de la N. Orléans tous les mercredis à 10 heures, et sera de retour le jeudi soir.
M. Jacques Larose informe les expéditeurs et ses amis qu'il a pris à bail pour la saison le steamer WAVE, qui fera régulièrement un trip par semaine, et que le marche est assuré et sera de tout autre bateau faisant les mêmes voyages.
Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou
JAUQUES LAROSE, 7, Vieille Levee.

POUR NEW-YORK.—Le navire pr quebec CHARLEMAGNE, capitaine E. Packard, partira sous peu. Pour balance de fret, ou pour passage, s'adresser à bord sur le navire, ou à
J. W. STANTON & Co,
5 mars Entrepositaire Maconais et Lafayette

POUR NEW-YORK.—Le navire de 1re classe ALBERT, capitaine Marwick ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste de son fret ou passage, s'adresser à bord, en face le bateau à vapeur Natchez, ou au comptoir de
J. W. STANTON & Co,
27 fev Entrepositaire Maconais et Lafayette

POUR MALTE. Passage seulement—Le bel CLYMER, capitaine Jarvis, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
L. H GALE,
27 Commune.

POUR NEW-YORK.—La barque E. H CHAPIN, capitaine Welch, est maintenant prête à prendre son fret et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
JAS. E. WOODRUFF, 60 Camp.
20 fev

POUR NEW-YORK.—Le brick GENERAL MARION, capt Hinkle, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage s'adresser à
RICKER & PEARSON,
12 fev. 82 Camp.

POUR NEW-YORK.—La goelette RICH MOND capitaine E. H. Seavey, est maintenant à charger et partira sous peu. Pour le reste d'un lot de balance pour engagé, ou pour passage, s'adresser à
LEVI H GALE, 93 Commune
11 fev

POUR NEW-YORK.—Le brick CAPT TOM, capitaine Smalley, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret, s'adresser à
RICKER & PEARSON, 82 Camp.
23 jan

POUR PHILADELPHIE.—Le brick HARRIET, capitaine Mc Cready, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
L. H GALE,
93, Commune.

POUR PHILADELPHIE. La barque SANTA, capitaine Marston, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
RICKER & PEARSON, 82 Camp.
5 mars

POUR PHILADELPHIE.—La barque FABIO, Capt Kinney, partira sous peu. Pour passage s'adresser à
L. H GALE,
27 Commune.

POUR PHILADELPHIE.—Le brick NAHANTIS, capitaine Rollins, ayant la majeure partie de son chargement, partira sous peu. Pour reste de fret ou passage s'adresser à bord sur le
RICKER & PEARSON,
9 fev 82 Camp

POUR BOSTON. Le steamer EMILY TAYLOR, capt Bowers, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour balance de fret ou pour passage, s'adresser à
L H GALE.
21 fev 93 Commune.

POUR BOSTON.—Le navire ALERTO capt Cook, partira sous peu. Pour fret de quelques tonneaux de plomb ou passage, s'adresser à L H GALE,
12 fev. 93, Commune.

POUR LA HAVANE.—Le navire brick T. STREET, capitaine McConnell. Pour fret de 250 barils, ou passage, s'adresser à bord ou à
REYNAUD, CUCULLU & Co,
20 fev 34 Tchoupitoulas

POUR LA HAVANE.—Le navire fin voilier LEONIDAS, capt Snow, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton, ou passage, s'adresser à
6m L H GALE, 93 Commune.

POUR LE HARVE.—Le navire (AI) fin voilier, ROCHESTER, capt. Peabody, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton, ou passage, s'adresser à L H GALE,
2 mars 93, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le 5 mars.—Le navire BRUNSWICK, capitaine Pemberton, partira le jour ci-dessus. Pour fret de 300 balles ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
26 fev PIERRE POUTZ, 89 Domaine

POUR BORDEAUX.—Le brick fin voilier ALPHONSE, capt. Simon, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
16 fev RICKER & PEARSON, 82 Camp.

POUR LE HAVRE.—Le navire de 1re classe HABILLARD, capitaine Dubocq, partira pour sus dit port dans le courant de Mars. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
27 jan PIERRE POUTZ, 89 Domaine

POUR LIVERPOOL.—Le navire de 1re classe WALLACE, capitaine Jarvis, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
13 fev L. H GALE, 93 Commune.

DEPOT DES VERRERIES
DE
WM. A. GRAY,
Rue du Cimetre No. 108, Pittsburg.
21 fev—6m L. A. GRAY, Agent.

L. BRICHARD,
Ancien Orfevre, et Bijoutier en gros,
Nlle. Orléans.
WILLIAM REYNOLDS & Co.
94 Camp, 94 Commune.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 7 MARS 1846.

Il y a un mois à peine, de belliqueux appelaux pays, des bravades audacieuses adressées à l'Angleterre, de menaçantes notifications s'échappaient des deux chambres du Congrès et retentissaient dans les journaux ; aujourd'hui, l'écho ne nous apporte plus que des paroles de paix, des résolutions conciliatoires, des protestations de bonne amitié envers notre grande rivale. Le revirement est complet ; et qu'on le remarque bien, l'apaisement qui suivi tant d'irritations, est l'ouvre du même parti qui avait sonné le tocsin. La paix nous vient d'où nous venait la guerre : des Locofocos ! Après tout le tremblement qu'il'ont fait à la Chambre, une mesure des plus modérées est sortie des délibérations de ce corps. Le Sénat dont la minorité seule avait quelquefois dépassé les bornes de la sagesse, s'occupe dans ce moment à compléter la révolution, c'est-à-dire la pacification. Par sa nature, par sa composition, le Sénat est dans notre gouvernement, la puissance modératrice ; et cette fois encore il se montrera fidèle à l'esprit de son institution. Nous avons déjà relevé les manifestations pacifiques qui s'y sont faites ; et l'on a pu remarquer que des amis fort sincères de M. Polk ont montré le dessein bien arrêté de ne point se laisser entraîner à la suite du belliqueux ALLEN et consorts. Voici maintenant qu'une nouvelle démonstration, partie des rangs locofocos et plus décisive encore que les autres, vient prouver que les mesures pacifiques sont assurées désormais de la majorité. Le 25 du mois dernier, M. CRITTENDEN, sénateur de la Georgie, homme locofoco, a offert les résolutions suivantes, comme amendement à celles qui ont été rapportées par le comité des affaires étrangères.

"Au cas que notification sera donnée, suivant les stipulations du traité, pour abroger la convention conclue entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis etc., immédiatement après la clôture de la session actuelle du Congrès, *à moins que* le Président, dans sa sagesse, en jugera nécessaire, ne juge convenable de remettre cette conclusion à une époque plus éloignée.

"Et qu'il est vivement désirable que la contestation qui dure depuis si longtemps relativement aux limites de l'Oregon, soit promptement réglée par negociation et compromis, afin de tranquilliser l'esprit public et de consolider les relations amicales des deux pays.

La question des résolutions si bienveillantes n'a rien d'improbable. M. WEBSTER déjà déclare qu'il les appuierait : et si elles obtiennent le vote des sénateurs whigs, elles sont d'un autre côté assurés de celui de MM. CALHOUN, HAYWOOD, MCDUFFIE et autres. Les locofocos d'ailleurs n'éprouveront aucune répulsion à soutenir des résolutions proposées par un ami ; il n'en est peut-être pas de même, si elles lui sont venues d'autre part. Les résolutions de M. Crittenden nous paraissent parfaitement sages et salutaires : elles laissent au Président la faculté de négocier la notification au moment le plus convenable, et en même temps elles recommandent que la contestation soit promptement réglée par "négociation et compromis." Certes les plus ardents amis de la paix ne pourraient pas désirer davantage ; et pour notre part, bien que nous fussions convaincus de longtemps qu'on n'arrivera point à une rupture, nous n'avons jamais espéré qu'on en viendrait à des formes aussi douces et aussi conciliantes. Nous nous félicitons sincèrement du tour qu'ont pris les choses.

WASHINGTON.—Le dernier bruit qui courait à Washington, est celui-ci. M. Crampton, qui est venu par le Cambria, aurait apporté à M. Packenham l'ordre de reprendre les négociations par l'offre du 49e parallèle, de toute l'île de Vancouver et de la navigation du Columbia pour vingt ans. M. Packenham est dit-on, disposé à prendre la responsabilité de cette acceptation d'une pareille offre et la renverrait au Congrès. On ajoute que M. Packenham est très peu flatté de se voir aussi peu soutenu par son gouvernement dans la ligne de conduite qu'il a suivie ; et que son intention est de donner sa démission.

WASHINGTON.—Une collision a eu lieu récemment près de Mossoday, entre un parti de blancs et un détachement d'indiens. Ceux-ci commencèrent l'attaque et tirent feu, mais sans effet. Les blancs répondirent et tuèrent quatre Indiens. Le gouverneur Dodge a communiqué ce fait à la législature territorielle qui a passé des résolutions demandant au gouvernement général des troupes pour protéger les citoyens.

MEXIQUE.

Par la barque ANAX, arrivée hier, nous avons reçu des journaux de la Vera-Cruz jusqu'au 23 février.
On lit dans *El Siglo* du 20 : "Sous la date de frontière du Nord : "La désertion des troupes américaines continue à Corpus-Christi. Dernièrement, deux fantassins se sont présentés à Vera-Cruz ; ils ont fait les aveux que nous insérons en temps opportun. Nous avons aussi qu'un officier irlandais et quarante dragons n'attendaient qu'un moment favorable pour se réunir aux troupes qui gardent nos frontières."
On voit, par cet échantillon, que les journaux MEXICAINS ne dedaignent pas le gouard ; mais nous plaignons le peuple Mexicain s'il croit à de pareilles bourdes.
Le *Memorial Historico* dit que le gouverneur de Sinaloa, Don Rafael de la Vega, a été proclamé par les autres autorités, par la général Urrea, qui s'est montré à Culiacan avec un faible détachement.
Au départ de l'*Anax*, il y avait dans le port de Vera-Cruz, les corvettes des Etats-Unis, St.-Mary et Saratoga, et le brick de guerre Porpoise. Une frégate américaine venait de jeter l'ancre à Sacrifices. Le steamer mexicain Guadaloupe était parti pour Campêche le 22, avec 600 hommes de troupes. Le steamer anglais Teviot a touché à Vera-Cruz le 16. La gazette Water-Witch a dû partir le 1er mars, pour la Nlle.-Orléans.

Chronique Locale.

COUR DE FAILLITE.—Henry Lawrence fils la Seconde de Municipalité. Il paraît, au dire du demandeur que la Seconde Municipalité n'est pas impartiale, et qu'il ne peut avoir justice. Il demande donc cette cause soit renvoyée par devant la Troisième Municipalité. Le juge a refusé cette demande et condamne la Seconde Municipalité aux frais.
L'affaire avant été portée devant la Cour Suprême, celle-ci l'a renvoyée pour voir si il n'y avait pas eu erreur dans l'évaluation de la propriété.
La Cour vient, après investigation, de confirmer dans tout son contenu le jugement précédemment rendu, vu que l'estimation avait été bien faite.

COUR CRIMINELLE—Rien n'a été fait.

John Workman a été arrêté hier, accusé par John B. Williams de l'avoir battu et volé jeudi pour, dans le but de le faire voter pour José Pablo, au coin des rues Douaine et Trême. Envoyé devant la Cour Criminelle.
Un Hollandaise, Wm. Henrick Witner, arrivée le matin, hier, à bord de la barque *Gode-froy*, de Brême, est morte dans la journée d'une gastrite chronique.
Joseph Beans dit Knight, vient de s'evader de la maison de travail de la Seconde Municipalité. Il avait été signalé par des officiers de justice de l'Etat du Kentucky, dans lequel il a eu quelques difficultés avec la justice.

LÉGISLATURE.

CHAMBRE.—6 mars 1846.—M. Welham présente une résolution chargeant le comité sur l'instruction publique de s'enquérir de la situation du collége de Jefferson.
Par une autre résolution, le comité judiciaire est chargé de voir s'il ne conviendrait pas de prohiber les témoignages, des gens de couleur dans toutes les affaires où des blancs sont intéressés.
Le comité des relations fédérales, soumet les résolutions suivantes au sujet de l'Oregon, lesquelles sont adoptées sans opposition :
"Résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans réunis en assemblée-générale, que le titre des Etats-Unis à toute cette portion du continent de l'Amérique du Nord connue sous le nom et titre de territoire de l'Oregon, à l'ouest des Montagnes Rocheuses, et entre le 42e et le 54e degré 40 minutes de latitude nord, est, dans l'opinion de l'assemblée-générale de l'Etat de la Louisiane, *clair et précis* ;
2o. "Résolu que le gouvernement américain, en offrant trois fois, par compromis, de concéder à la Grande-Bretagne toute cette portion du dit territoire nord du 49e degré de latitude, a donné au monde une preuve incontestable d'un désir sincère et profond de conserver la paix ;
3o. "Résolu qu'il n'est pas convenable de continuer plus longtemps le traité entre les deux pays, concernant le territoire de l'Oregon, conclu à Londres, le 6 aout 1827 ; que le dit traité est nul, et que notice de dénonciation soit donnée immédiatement ;
4o. "Resolu que les citoyens américains de l'Oregon ont droit à la protection du gouvernement-général, et qu'il est du devoir dudit gouvernement d'étendre sur eux la juridiction de nos lois par l'établissement prochain d'un gouvernement provisoire sur le dit territoire.
5o. "Résolu que, tandis que nous sommations amicalement, toujours avec ces vues, de conciliation de l'époque] que les difficultés entre le gouvernement américain et la Grande-Bretagne soient arrangées à l'amiable ; nous croyons qu'il est du devoir impératif des autorités compétentes de prendre telles mesures pour le maintien de nos droits naturaux, compatibles avec le caractère de la République.
6o. "Résolu que le Gouverneur de l'Etat soit prié de transmettre à nos sénateurs et représentans au Congrès copies de ces résolutions.
Le même comité rapporte aussi la résolution suivante :
"Résolu que nous avons une entière confiance dans la sagesse, l'habileté et la prudence du Président des Etats-Unis, de conduire les négociations relativement à cette importante portion de notre territoire, à telle conclusion honorable qui sera compatible avec l'intérêt et l'honneur de ce gouvernement."
M. Turnbull présente une résolution nommant des commissaires à l'effet de tracer une route des terres basses à Bayou de Bayou-Bond à un point entre Thibodaux et la Fourche, et de faire rapport à la prochaine session. Adoptée au comité judiciaire.
M. Boulé, au nom du comité judiciaire, fait un rapport favorable sur la résolution présentée par le sénateur de Jefferson (M. Nicholas). Il dit que la majorité du comité est d'opinion que la volonté de la majorité des électeurs, en matière de vote, doit prévaloir. Il ajoute que le comité a cru devoir faire cette déclaration, afin de mettre un terme aux doutes qui existent à ce sujet.
M. Burnett partage le sentiment du sénateur d'Ascension. Il serait dangereux d'autoriser les commissaires à faire toutes sortes de dépenses, sans leur poser des limites. Il se croit tenu de voter pour le transport du siege gouvernemental, parceque la Constitution l'exige, mais il ne donnera jamais son approbation à la section telle qu'elle est maintenant rapportée. Il ne pourra voter pour le bill, tant qu'on refusera d'accorder aux commissaires un pouvoir illimité.
M. Marks croit qu'amender le bill dans ce moment serait le vouer à l'anéantissement. La Constitution nous fait un devoir de voter le bill dans les trente premiers jours de la session. Or, en adoptant quelque amendement, on n'a pas le temps de faire imprimer le bill et de le soumettre de nouveau à l'approbation de la Chambre des Représentans. Les membres qui sont hostiles à la mesure, font tous leurs efforts pour en amener l'avortement. Il espere cependant que le bill sera voté. Il n'est pas d'avantages que les commissaires fassent de folles dépenses ; leurs actes doivent être jugés par la Législature. Ils seront eux mêmes responsables envers les Chambres. Décréter le transport du siege gouvernemental, et ne donner les commissaires à contracter de dettes, c'est ne nouveller l'histoire de ce vieillard qui se soulant mourir dit à son fils : "Mon fils, je te legue un million, mais c'est à toi de le trouver."
M. Durand dit qu'il n'interprète pas l'article de la Constitution comme le prétendant. La Législature a eu tout temps s'occuper du transfert du gouvernement, elle le pourrait au bout de trente ans, si la session se prolongeait jusqu'alors. Nous pouvons voter le bill après les trente jours dont il est question dans la Constitution. Si nous en avons fini avant les trente jours, tant mieux ; si nous ne pouvons pas, nous avons encore les trente jours et encore temps de voter le projet de loi. La Constitution nous fait un devoir de transporter le gouvernement hors de la Louisiane, et nous offre aujourd'hui les moyens nous tenus d'obeir en tout état de cause. J'espère, continue M. Durant, que l'on saura apprecier mes motifs. Je crains que nous ne nous offre aujourd'hui les moyens d'accorder aux commissaires des pouvoirs illimités.
M. Scott dit qu'il fera une proposition qu'il ne pense pas pouvoir être rejetée, et qui peut tout concilier. Il s'engage à présenter une résolution pour autoriser les commissaires à présenter leurs devis à la Législature avant de contracter aucun engagement pour la construction des édifices publics.
La résolution est adoptée et le bill passe après avoir subi une troisième lecture.
Un bill de la Chambre pour venir en aide à Augustin Duplantier, est pris en considération et adopté.
M. Soulé, au nom du comité judiciaire, fait un rapport défavorable au bill relatif à l'élection des inspecteurs d'élection. Il fait en même temps un rapport favorable sur les bills suivans, en suppriment certains amendemens demens :
Acte relatif à l'élection des officiers de la ville de la Nlle. Orléans."—"Acte relatif à l'ouverture des polls dans la ville de la Nlle.-Orléans."—"Acte pour organiser les districts judiciaires dans la ville de la Nlle. Orléans."—"Acte pour établir le nombre et les attributions des juges de paix à la Nlle. Orléans."
Ces bills sont, sur motion de M. Soulé, mis à l'ordre spécial du jour de lundi prochain.
M. Richardson reclame la prise en considération de la résolution qui recommande à nos Representans et Sénateurs au Congrès de s'opposer à obtenir une allocation pour l'erection d'un phare au Bayou-Bonfouca.
M. Mayo déclare qu'il retire les objections qu'il avait d'abord élevées contre ce projet.
La résolution est adoptée.
M. Nicholas, au nom du comité des finances, présente un acte pour venir en aide à Alexandre Gordon et Germain Musson, acquéreurs du chemin de fer du Golfe du Mexique.
Adams présente un mémoire de madame Bougère. Refère au comité judiciaire.
M. Adams, au nom du comité des réclamations, présente un bill pour solder les frais de cérémonie de l'inauguration. Le bill passe.
M. Soulé, au nom du comité judiciaire, rapporte la résolution relative au transfert des causes de l'ancienne Cour Suprême à la nouvelle Cour Suprême.
Sur motion de M. Durant, les résolutions relatives à l'Oregon, sont mises à l'ordre spécial du jour de jeudi prochain.
M. Taylor présente une pétition de deux responsables habitans de la paroisse de Natchitoches, pour obtenir l'émancipation de deux esclaves. Référée au comité judiciaire.
M. Soulé, au nom du comité judiciaire, fait un rapport favorable sur la résolution présentée par le sénateur de Jefferson (M. Nicholas). Il dit que la majorité du comité est d'opinion que la volonté de la majorité des électeurs, en matière de vote, doit prévaloir. Il ajoute que le comité a cru devoir faire cette déclaration, afin de mettre un terme aux doutes qui existent à ce sujet.
M. Burnett partage le sentiment du sénateur d'Ascension. Il serait dangereux d'autoriser les commissaires à faire toutes sortes de dépenses, sans leur poser des limites. Il se croit tenu de voter pour le transport du siege gouvernemental, parceque la Constitution l'exige, mais il ne donnera jamais son approbation à la section telle qu'elle est maintenant rapportée. Il ne pourra voter pour le bill, tant qu'on refusera d'accorder aux commissaires un pouvoir illimité.
M. Marks croit qu'amender le bill dans ce moment serait le vouer à l'anéantissement. La Constitution nous fait un devoir de voter le bill dans les trente premiers jours de la session. Or, en adoptant quelque amendement, on n'a pas le temps de faire imprimer le bill et de le soumettre de nouveau à l'approbation de la Chambre des Représentans. Les membres qui sont hostiles à la mesure, font tous leurs efforts pour en amener l'avortement. Il espere cependant que le bill sera voté. Il n'est pas d'avantages que les commissaires fassent de folles dépenses ; leurs actes doivent être jugés par la Législature. Ils seront eux mêmes responsables envers les Chambres. Décréter le transport du siege gouvernemental, et ne donner les commissaires à contracter de dettes, c'est ne nouveller l'histoire de ce vieillard qui se soulant mourir dit à son fils : "Mon fils, je te legue un million, mais c'est à toi de le trouver."
M. Durand dit qu'il n'interprète pas l'article de la Constitution comme le prétendant. La Législature a eu tout temps s'occuper du transfert du gouvernement, elle le pourrait au bout de trente ans, si la session se prolongeait jusqu'alors. Nous pouvons voter le bill après les trente jours dont il est question dans la Constitution. Si nous en avons fini avant les trente jours, tant mieux ; si nous ne pouvons pas, nous avons encore les trente jours et encore temps de voter le projet de loi. La Constitution nous fait un devoir de transporter le gouvernement hors de la Louisiane, et nous offre aujourd'hui les moyens nous tenus d'obeir en tout état de cause. J'espère, continue M. Durant, que l'on saura apprecier mes motifs. Je crains que nous ne nous offre aujourd'hui les moyens d'accorder aux commissaires des pouvoirs illimités.
M. Scott dit qu'il fera une proposition qu'il ne pense pas pouvoir être rejetée, et qui peut tout concilier. Il s'engage à présenter une résolution pour autoriser les commissaires à présenter leurs devis à la Législature avant de contracter aucun engagement pour la construction des édifices publics.
La résolution est adoptée et le bill passe après avoir subi une troisième lecture.
Un bill de la Chambre pour venir en aide à Augustin Duplantier, est pris en considération et adopté.
M. Soulé, au nom du comité judiciaire, fait un rapport défavorable au bill relatif à l'élection des inspecteurs d'élection. Il fait en même temps un rapport favorable sur les bills suivans, en supprimant certains amendemens demens :
Acte relatif à l'élection des officiers de la ville de la Nlle. Orléans."—"Acte relatif à l'ouverture des polls dans la ville de la Nlle.-Orléans."—"Acte pour organiser les districts judiciaires dans la ville de la Nlle. Orléans."—"Acte pour établir le nombre et les attributions des juges de paix à la Nlle. Orléans."
Ces bills sont, sur motion de M. Soulé, mis à l'ordre spécial du jour de lundi prochain.
M. Richardson reclame la prise en considération de la résolution qui recommande à nos Representans et Sénateurs au Congrès de s'opposer à obtenir une allocation pour l'erection d'un phare au Bayou-Bonfouca.
M. Mayo déclare qu'il retire les objections qu'il avait d'abord élevées contre ce projet.
La résolution est adoptée.
M. Nicholas, au nom du comité des finances, présente un acte pour venir en aide à Alexandre Gordon et Germain Musson, acquéreurs du chemin de fer du Golfe du Mexique.
M. Adams présente un mémoire de madame Bougère. Refère au comité judiciaire.
M. Adams, au nom du comité des réclamations, présente un bill pour solder les frais de cérémonie de l'inauguration. Le bill passe.
M. Soulé, au nom du comité judiciaire, rapporte la résolution relative au transfert des causes de l'ancienne Cour Suprême à la nouvelle Cour Suprême.
Sur motion de M. Durant, les résolutions relatives à l'Oregon, sont mises à l'ordre spécial du jour de jeudi prochain.
M. Taylor présente une pétition de deux responsables habitans de la paroisse de Natchitoches, pour obtenir l'émancipation de deux esclaves. Référée au comité judiciaire.
M. Boulé, au nom du comité judiciaire, fait un rapport favorable sur la résolution présentée par le sénateur de Jefferson (M. Nicholas). Il dit que la majorité du comité est d'opinion que la volonté de la majorité des électeurs, en matière de vote, doit prévaloir. Il ajoute que le comité a cru devoir faire cette déclaration, afin de mettre un terme aux doutes qui existent à ce sujet.
M. Burnett partage le sentiment du sénateur d'Ascension. Il serait dangereux d'autoriser les commissaires à faire toutes sortes de dépenses, sans leur poser des limites. Il se croit tenu de voter pour le transport du siege gouvernemental, parceque la Constitution l'exige, mais il ne donnera jamais son approbation à la section telle qu'elle est maintenant rapportée. Il ne pourra voter pour le bill, tant qu'on refusera d'accorder aux commissaires un pouvoir illimité.
M. Marks croit qu'amender le bill dans ce moment serait le vouer à l'anéantissement. La Constitution nous fait un devoir de voter le bill dans les trente premiers jours de la session. Or, en adoptant quelque amendement, on n'a pas le temps de faire imprimer le bill et de le soumettre de nouveau à l'approbation de la Chambre des Représentans. Les membres qui sont hostiles à la mesure, font tous leurs efforts pour en amener l'avortement. Il espere cependant que le bill sera voté. Il n'est pas d'avantages que les commissaires fassent de folles dépenses ; leurs actes doivent être jugés par la Législature. Ils seront eux mêmes responsables envers les Chambres. Décréter le transport du siege gouvernemental, et ne donner les commissaires à contracter de dettes, c'est ne nouveller l'histoire de ce vieillard qui se soulant mourir dit à son fils : "Mon fils, je te legue un million, mais c'est à toi de le trouver."
M. Durand dit qu'il n'interprète pas l'article de la Constitution comme le prétendant. La Législature a eu tout temps s'occuper du transfert du gouvernement, elle le pourrait au bout de trente ans, si la session se prolongeait jusqu'alors. Nous pouvons voter le bill après les trente jours dont il est question dans la Constitution. Si nous en avons fini avant les trente jours, tant mieux ; si nous ne pouvons pas, nous avons encore les trente jours et encore temps de voter le projet de loi. La Constitution nous fait un devoir de transporter le gouvernement hors de la Louisiane, et nous offre aujourd'hui les moyens nous tenus d'obeir en tout état de cause. J'espère, continue M. Durant, que l'on saura apprecier mes motifs. Je crains que nous ne nous offre aujourd'hui les moyens d'accorder aux commissaires des pouvoirs illimités.
M. Scott dit qu'il fera une proposition qu'il ne pense pas pouvoir être rejetée, et qui peut tout concilier. Il s'engage à présenter une résolution pour autoriser les commissaires à présenter leurs devis à la Législature avant de contracter aucun engagement pour la construction des édifices publics.
La résolution est adoptée et le bill passe après avoir subi une troisième lecture.
Un bill de la Chambre pour venir en aide à Augustin Duplantier, est pris en considération et adopté.
M. Soulé, au nom du comité judiciaire, fait un rapport défavorable au bill relatif à l'élection des inspecteurs d'élection. Il fait en même temps un rapport favorable sur les bills suivans, en supprimant certains amendemens demens :
Acte relatif à l'élection des officiers de la ville de la Nlle. Orléans."—"Acte relatif à l'ouverture des polls dans la ville de la Nlle.-Orléans."—"Acte pour organiser les districts judiciaires dans la ville de la Nlle. Orléans."—"Acte pour établir le nombre et les attributions des juges de paix à la Nlle. Orléans."
Ces bills sont, sur motion de M. Soulé, mis à l'ordre spécial du jour de lundi prochain.
M. Richardson reclame la prise en considération de la résolution qui recommande à nos Representans et Sénateurs au Congrès de s'opposer à obtenir une allocation pour l'erection d'un phare au Bayou-Bonfouca.
M. Mayo déclare qu'il retire les objections qu'il avait d'abord élevées contre ce projet.
La résolution est adoptée.
M. Nicholas, au nom du comité des finances, présente un acte pour venir en aide à Alexandre Gordon et Germain Musson, acquéreurs du chemin de fer du Golfe du Mexique.
M. Adams présente un mémoire de madame Bougère. Refère au comité judiciaire.
M. Adams, au nom du comité des réclamations, présente un bill pour solder les frais de cérémonie de l'inauguration. Le bill passe.
M. Soulé, au nom du comité judiciaire, rapporte la résolution relative au transfert des causes de l'ancienne Cour Suprême à la nouvelle Cour Suprême.
Sur motion de M. Durant, les résolutions relatives à l'Oregon, sont mises à l'ordre spécial du jour de jeudi prochain.
M. Taylor présente une pétition de deux responsables habitans de la paroisse de Natchitoches, pour obtenir l'émancipation de deux esclaves. Référée au comité judiciaire.
M. Boulé, au nom du comité judiciaire, fait un rapport favorable sur la résolution présentée par le sénateur de Jefferson (M. Nicholas). Il dit que la majorité du comité est d'opinion que la volonté de la majorité des électeurs, en matière de vote, doit prévaloir. Il ajoute que le comité a cru devoir faire cette déclaration, afin de mettre un terme aux doutes qui existent à ce sujet.
M. Burnett partage le sentiment du sénateur d'Ascension. Il serait dangereux d'autoriser les commissaires à faire toutes sortes de dépenses, sans leur poser des limites. Il se croit tenu de voter pour le transport du siege gouvernemental, parceque la Constitution l'exige, mais il ne donnera jamais son approbation à la section telle qu'elle est maintenant rapportée. Il ne pourra voter pour le bill, tant qu'on refusera d'accorder aux commissaires un pouvoir illimité.
M. Marks croit qu'amender le bill dans ce moment serait le vouer à l'anéantissement. La Constitution nous fait un devoir de voter le bill dans les trente premiers jours de la session. Or, en adoptant quelque amendement, on n'a pas le temps de faire imprimer le bill et de le soumettre de nouveau à l'approbation de la Chambre des Représentans. Les membres qui sont hostiles à la mesure, font tous leurs efforts pour en amener l'avortement. Il espere cependant que le bill sera voté. Il n'est pas d'avantages que les commissaires fassent de folles dépenses ; leurs actes doivent être jugés par la Législature. Ils seront eux mêmes responsables envers les Chambres. Décréter le transport du siege gouvernemental, et ne donner les commissaires à contracter de dettes, c'est ne nouveller l'histoire de ce vieillard qui se soulant mourir dit à son fils : "Mon fils, je te legue un million, mais c'est à toi de le trouver."
M. Durand dit qu'il n'interprète pas l'article de la Constitution comme le prétendant. La Législature a eu tout temps s'occuper du transfert du gouvernement, elle le pourrait au bout de trente ans, si la session se prolongeait jusqu'alors. Nous pouvons voter le bill après les trente jours dont il est question dans la Constitution. Si nous en avons fini avant les trente jours, tant mieux ; si nous ne pouvons pas, nous avons encore les trente jours et encore temps de voter le projet de loi. La Constitution nous fait un devoir de transporter le gouvernement hors de la Louisiane, et nous offre aujourd'hui les moyens nous tenus d'obeir en tout état de cause. J'espère, continue M. Durant, que l'on saura apprecier mes motifs. Je crains que nous ne nous offre aujourd'hui les moyens d'accorder aux commissaires des pouvoirs illimités.
M. Scott dit qu'il fera une proposition qu'il ne pense pas pouvoir être rejetée, et qui peut tout concilier. Il s'engage à présenter une résolution pour autoriser les commissaires à présenter leurs devis à la Législature avant de contracter aucun engagement pour la construction des édifices publics.
La résolution est adoptée et le bill passe après avoir subi une troisième lecture.
Un bill de la Chambre pour venir en aide à Augustin Duplantier, est pris en considération et adopté.
M. Soulé, au